deler ou de peindre [des images] du dieu du ciel ou du génie de la terre. Et quant à l'association du Lotus blanc, à la religion du Vénérable de la Lumière, à la secte du Nuage blanc, et aux pratiques magiques par lesquelles des sorciers et des sorcières soutiennent le phénix [1], adjurent les saints, écrivent des charmes et font des incantations sur l'eau, elles sont toutes absolument interdites. On pourra ainsi, dans une certaine mesure, empêcher les religions hétérodoxes de prospérer, et la volonté du peuple ne sera pas égarée.» Un édit impérial approuva ce [rapport]. 其僧道建齋設醮。不許奏章上表。投拜青詞。亦不許塑畫天神地祇。及白蓮社明尊教白雲宗巫覡扶鸞禱聖書符呪水諸術。並加禁止。庶幾左道不興。民無惑志。詔從之。

Ainsi, dans le courant du XIIIe siècle, Tsong-kien et Tche-p'an signalent trois grandes doctrines hétérodoxes, celles du Lotus blanc, du Nuage blanc et des disciples de Mâni. En 1370, un édit proscrit les sectes du Lotus blanc et du Nuage blanc, ainsi que la religion du Vénérable de la Lumière (*ming-tsouen-kiao*). Mais le «Vénérable de la Lumière», c'est exactement le nom sous lequel le traité de Pékin et le *Houa hou king* désignent Mâni, l'«envoyé de la Lumière» [2]. Il y a ainsi

rouges sur du papier vert; peut-être a-t-il raison; mais nous croyons bien que le papier est censé de la couleur du ciel, c'est pourquoi nous avons traduit *ts'ing* par «bleu». Le commentaire du code des Ming (*Ta ming liu tsi kiai fou li*, chap. 11, fol. 8 v°) spécifie que les *ts'ing-ts'eu* étaient sur papier bleu (*ts'ing*) et les requêtes au ciel (*piao*) sur papier jaune.

(1) 扶鸞 *fou-louan*, équivalent populaire de l'expression littéraire 扶乩 *fou-ki*; ce «soutien du phénix» consiste à faire écrire rapidement des caractères quelconques sur un plateau couvert de sable par quelqu'un qui ne voit pas le plateau et dont la main est supposée guidée par les génies. La pratique de ce mode de divination est encore courante; elle doit remonter au moins à la fin des T'ang. L'interprétation de De Groot (*Sectarianism*, p. 137, 139) repose sur une inadvertance (confusion de 鸞 *louan*, «phénix», et de 鑾 *louan*, «palanquin»).

(2) Cf. *supra*, 1re partie, p. 586-587, et la correction apportée ici même à notre interprétation première, *supra*, p. 125, n. 1. Des termes analogues,